

# Signalisation maritime

## AVIS AUX NAVIGATEURS

Pour faire face aux obligations de l'Organisation Maritime Internationale en matière de sécurité de la navigation fixées dans la convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (convention SOLAS), la Direction générale des affaires maritimes de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA) a chargé les Directions interrégionales de la mer (DIRM) de mettre en place, entretenir, moderniser et faire évoluer le dispositif de balisage des côtes françaises destiné à permettre aux navigateurs d'atteindre l'entrée d'un port.

Les DIRM sont également un des services chargés de participer à l'information nautique destinée à signaler en permanence aux navigateurs les dangers ponctuels et tout dysfonctionnement des aides à la navigation.



### Où consulter les avis aux navigateurs ?

- Site internet de la plateforme nationale de l'information nautique :  
<https://portail.ping-info-nautique.fr/>
- Via l'application Nav&Co  
<https://diffusion.shom.fr/application-mobile-nav-co.html>
- Site internet du SHOM :  
<https://diffusion.shom.fr/gan-et-avertissements-de-navigation.html>

### Extrait de la convention SOLAS (chap. V - règle 13)

- Fournir toute aide à la navigation requise en fonction du volume du trafic et du degré de risque
- Tenir compte des recommandations et directives de l'Agence Internationale de Signalisation Maritime
- Prendre des dispositions pour que les renseignements relatifs aux aides à la navigation soient portés à la connaissance de tous les intéressés

[www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr](http://www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr)

[www.mer.gouv.fr](http://www.mer.gouv.fr)

# INFORMATION NAUTIQUE

à destination des usagers de la mer

## Zone Occitanie



SECRETARIAT D'ÉTAT  
CHARGÉ DE LA MER

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction interrégionale  
de la mer Méditerranée

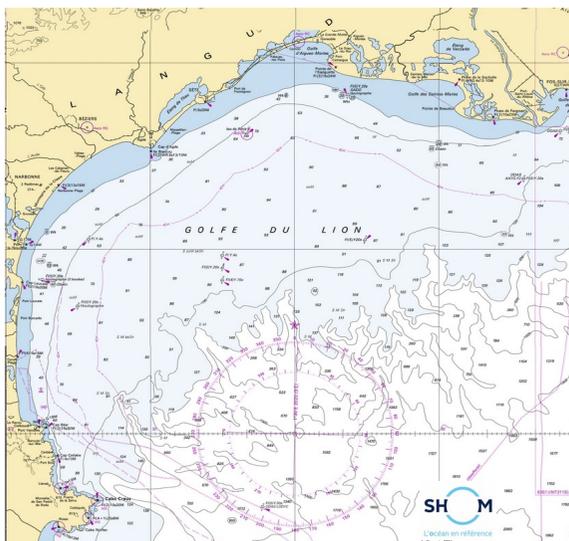
[www.mer.gouv.fr](http://www.mer.gouv.fr)

# SIGNALER UN DYSFONCTIONNEMENT

Vous avez constaté le dysfonctionnement d'une Aide à la Navigation Maritime (phare, balise, bouée...)?

Contactez le **Centre Opérationnel de Balisage (COB)** des Phares et Balises qui gère l'Aide à la Navigation Maritime

La zone d'intervention du Centre Opérationnel de Balisage de Sète couvre les côtes méditerranéennes de la Région Occitanie.



Les Centres Opérationnels de Balisage du Service des Phares et Balises de la Direction interrégionale de la mer Méditerranée sont implantés à Sète, Marseille, Toulon, Cannes, Bastia, Ajaccio et Bonifacio.

Ils sont soutenus par les moyens nautiques de l'Armement des Phares et Balises pour assurer le balisage maritime des côtes françaises de la mer Méditerranée.

Les centres sont également, sur leur zone de compétence, chargés de faire circuler l'information sur l'état du balisage maritime.

Une astreinte 24h/24 dédiée à cette mission est en place dans tous les centres de la DIRM Méditerranée.

## COB de Sète

Quai d'Alger prolongé / BP 10045  
34201 Sète CEDEX

Astreinte 24h/24: **06.11.81.32.24**

[cei.sete.dirm-med@developpement-durable.gouv.fr](mailto:cei.sete.dirm-med@developpement-durable.gouv.fr)

